

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

07/11/2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le sept novembre par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie.

MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLEE Victorien, FROGER David.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane

MERCIER Céline donne pouvoir à M DEVALLEE Victorien

M SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Mme LABREVOIT Sandrine donne pouvoir à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

M LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

M LANDAIS Romain donne pouvoir à M ROBIN Xavier

Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M DEVALLEE Victorien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 67 / 2023

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 -
BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°31/2023 du 27/03/2023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant que dans le cadre de la mise en accessibilité du patrimoine, le coût des travaux et honoraires ont été déterminés définitivement au terme de la consultation postérieure au vote du budget, d'une part, et que des travaux complémentaires ont été nécessaires au stade, objet d'un avenant de 17 000 €, d'autre part,

Considérant le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé dans le cadre de la requalification de la rue Neuve dont le montant a été inscrit partiellement au budget,

Considérant le dépassement au chapitre 66 – charges financières – de 166,89 € liée à une échéance d'un emprunt à taux révisable ;

Considérant que l'ajustement de ces crédits s'opère par virement entre chapitre et section, par réduction des dépenses imprévues de fonctionnement (- 41 720 €) puis ajout de 200 € au chapitre 66 puis virement à la section d'investissement (+ 41 520 €) pour couvrir l'augmentation des dépenses (+ 41 520 €) des programmes 283 et 284 ;

L'exposé de Madame Claude FERRAND, adjoint aux finances, entendu

Décide, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité d'adopter la décision budgétaire modificative N° 3 du budget communal telle que présentée ci-dessous :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	41 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	41 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 520,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 520,00 €	0,00 €	0,00 €
D-05111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	41 720,00 €	41 720,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 520,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 520,00 €
D-2315-283 : ACCES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-284 : RUE NEUVE	0,00 €	11 520,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	41 520,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	41 520,00 €	0,00 €	41 520,00 €
Total Général		41 520,00 €		41 520,00 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Victorien DEVALLEE

Pascale DEVALLEE


